



ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL STRAZEELE - JUILLET 2024



COMMUNE DE STRAZEELE
59270
Tél : 03.28.42.71.76
Mail : mairie@communedestrazeele.fr

FONCTIONNEMENT - REGLEMENTATION - TARIFICATION

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sera ouvert pendant les trois semaines de vacances (du Lundi 08 au Vendredi 26 Juillet 2024), uniquement dans les bâtiments modulaires de l'école du Petit Mont à Strazeele.

INSCRIPTION

Le centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans dans la limite de 50 places maximum chaque semaine.

- ☛ Liste prioritaire : les enfants scolarisés à l'école de Strazeele : jusqu'au CM2.
- ☛ Liste complémentaire : les enfants scolarisés dans une autre école ou au maximum jusqu'en 6ème (12 ans MAX)
- ☛ les dossiers seront traités dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération

ATTENTION

Les inscriptions se dérouleront du Lundi 10 Juin au Vendredi 21 Juin 2024 de 9h00 à 12h00 en mairie.

PROTOCOLE SANITAIRE

- ☛ Les parents doivent être vigilants le matin avant de déposer leur enfant : fièvre, symptômes...
- ☛ Si l'enfant présente des signes qui peuvent laisser penser à la COVID, les parents seront prévenus et devront venir chercher leur enfant et consulter leur médecin pour avis médical

Pour tous les cas contacts (à partir de 6 ans) :

Le port du masque est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Les enfants seront accueillis du Lundi au Vendredi :
☛ De 9h00 à 16h30* pour les demi-pensionnaires
☛ De 9h00 à 12h00* et de 13h30 à 16h30* pour les externes
* Sauf départ anticipé et retour tardif pour les sorties

Possibilité de garderie le matin et le soir ☒ planning obligatoire à fournir à l'inscription

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

La fiche sanitaire de liaison
Une copie du carnet de vaccination à jour
L'attestation CAF du quotient familial + numéro de CAF

INSCRIPTION ALSH

Tarifs à la semaine auxquels sont ajoutés les prestations de sortie

Tranche inférieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA SEMAINE	TARIF DEGRESSIF A PARTIR DU 2 ^E ENFANT	TARIF EXTERIEUR NI scolarisé et / ou ni résident à Strazeele
A	De 0 € à 750 €	S1 : 39 € S2 : 39 € - S3 : 52 €	S1 : 36 € S2 : 36 € - S3 : 49 €	S1 : 44 € S2 : 44 € - S3 : 57 €

Tranche intermédiaire

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA SEMAINE	TARIF DEGRESSIF A PARTIR DU 2 ^E ENFANT	TARIF EXTERIEUR NI scolarisé et / ou ni résident à Strazeele
B	De 751 € à 1 500 €	S1 : 49 € S2 : 49 € - S3 : 62 €	S1 : 44 € S2 : 44 € - S3 : 57 €	S1 : 54 € S2 : 54 € - S3 : 67 €

Tranche supérieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA SEMAINE	TARIF DEGRESSIF A PARTIR DU 2 ^E ENFANT	TARIF EXTERIEUR NI scolarisé et / ou ni résident à Strazeele
C	De 1 501 € et plus	S1 : 60 € S2 : 60 € - S3 : 73 €	S1 : 53 € S2 : 53 € - S3 : 66 €	S1 : 65 € S2 : 65 € - S3 : 78 €

RESTAURATION - Planning obligatoire à remettre dès l'inscription

Pour tous les enfants inscrits, possibilité de restauration le midi, sur place, selon la tarification suivante :

Tranche inférieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
A	De 0 € à 750 €	1,00 €

Tranche intermédiaire

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
B	De 751 € à 1 500 €	2,85 €

Tranche supérieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
C	De 1 501 € à plus	3,32 €

- Si le quotient familial n'est pas renseigné, la tarification supérieure sera appliquée.
- Joindre au dossier d'inscription l'attestation CAF de quotient familial
- Le repas pris sans être réservé sera facturé 5,20 €uros.
- Le repas réservé et non pris, sans annulation préalable, sera facturé 5,20 €uros.
- La tarification est la même pour les enfants résidant à Strazeele et hors Strazeele

.../...

.../...

ACCUEIL PERISCOLAIRE - Planning obligatoire à remettre dès l'inscription

Accueil matin : de 7h00 à 9h00 / Accueil soir : de 16h30 à 19h00

Moyennant une participation suivant les barèmes suivants :

Tranche inférieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA DEMI-HEURE
A	De 0 € à 750 €	0,53 € / demi-heure

Tranche intermédiaire

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA DEMI-HEURE
B	De 751 € à 1 500 €	0,74 € / demi-heure

Tranche supérieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA DEMI-HEURE
C	De 1 501 € à plus	0,96 € / demi-heure

- Si le quotient familial n'est pas renseigné, la tarification supérieure sera appliquée.
- Joindre au dossier d'inscription l'attestation CAF de quotient familial
- La tarification est revue à la demi-heure
- Toute demi-heure entamée est due
- La tarification est la même pour les enfants résidant à Strazele et hors Strazele

L'accueil périscolaire propose :

✓ Forfait petit déjeuner : 0,52 € ; Petit déjeuner servi (et facturé) de 7h00 à 8h00 systématiquement

✓ Forfait goûter : 0,52 € ; Goûter servi (et facturé) dans la première demi-heure de 16h30 à 17h00 systématiquement

Après 19h00, un supplément forfaitaire de 5,20 € par quart d'heure de retard sera appliqué aux parents qui ne respectent pas l'heure de fermeture.

RAPPEL Il les factures correspondant à l'inscription, cantine et accueil périscolaire seront désormais envoyées « regroupées » à la fin du centre par le Trésor Public, elles seront à régler directement à la Trésorerie d'Hazebrack, 60 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny.

La CAF accompagne financièrement la commune pour le fonctionnement des accueils de loisirs



COMMUNE DE STRAZEELE
59270
Tél : 03.28.42.71.76
Mail : mairie@communedestrazeele.fr

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL STRAZEELE - Juillet 2024



BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de remplir soigneusement le formulaire en tenant compte des informations communiquées et le remettre lors de l'inscription : **les dossiers seront traités dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération**

Je soussigné, (nom, prénom du chef de famille) _____

Demeurant _____ 59 _____

Téléphone _____

Portable mère _____

Portable père _____

*Mail : _____

!! (Indispensable pour l'envoi de toute correspondance)

Nom et adresse de l'employeur du père _____

Tél _____

Nom et adresse de l'employeur de la mère _____

Tél _____

Caisse d'Assurance Maladie (agence) _____

Caisse d'Allocations Familiales (agence) _____ N° Allocataire CAF : _____

*Quotient Familial : _____ **INDISPENSABLE**

➡ Si le quotient familial n'est pas renseigné, la tarification supérieure sera appliquée

➡ Joindre au dossier d'inscription l'attestation CAF de quotient familial

Personne à contacter en cas d'urgence (Nom et téléphone) _____

Personne à qui confier l'enfant en cas d'urgence (Nom et téléphone) _____

INSCRIPTION ALSH

➡ Inscrivent leur(s) enfant(s) à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	S1 08 au 12 Juillet	S2 15 au 19 Juillet	S3 22 au 26 Juillet

CANTINE

☛ Inscrivent leur(s) enfant(s) à la Cantine (non modifiable)

Semaine du Lundi 08 au Vendredi 12 Juillet 2024

. Lundi 08 Juillet	. Mardi 09 Juillet	. Mercredi 10 Juillet	. Jeudi 11 Juillet	. Vendredi 12 Juillet

Semaine du Lundi 15 au Vendredi 19 Juillet 2024

. Lundi 15 Juillet	. Mardi 16 Juillet	. Mercredi 17 Juillet	. Jeudi 18 Juillet	. Vendredi 19 Juillet

Semaine du Lundi 22 au Vendredi 26 Juillet 2024

. Lundi 22 Juillet	. Mardi 23 Juillet	. Mercredi 24 Juillet	. Jeudi 25 Juillet	. Vendredi 26 Juillet

ACCUEIL PERISCOLAIRE

☛ Inscrivent leur(s) enfant(s) à l'Accueil Périscolaire (planning à remettre dès l'inscription et non modifiable)

Semaine du Lundi 08 au Vendredi 12 Juillet 2024

. Lundi 08 Juillet	. Mardi 09 Juillet	. Mercredi 10 Juillet	. Jeudi 11 Juillet	. Vendredi 12 Juillet
Matin	Matin	Matin	Matin	Matin
Soir	Soir	Soir	Soir	Soir

Semaine du Lundi 15 au Vendredi 19 Juillet 2024

. Lundi 15 Juillet	. Mardi 16 Juillet	. Mercredi 17 Juillet	. Jeudi 18 Juillet	. Vendredi 19 Juillet
Matin	Matin	Matin	Matin	Matin
Soir	Soir	Soir	Soir	Soir

Semaine du Lundi 22 au Vendredi 26 Juillet 2024

. Lundi 22 Juillet	. Mardi 23 Juillet	. Mercredi 24 Juillet	. Jeudi 25 Juillet	. Vendredi 26 Juillet
Matin	Matin	Matin	Matin	Matin
Soir	Soir	Soir	Soir	Soir

RAPPEL !! les factures correspondant à l'inscription, cantine et accueil périscolaire seront désormais envoyées « regroupées » à la fin du centre par le Trésor Public, elles seront à régler directement à la Trésorerie d'Hazebrouck, 60 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny.

Plus aucun paiement ne doit être remis en mairie

Fait à Strazeele, le _____

Signature

☛ Si vous souhaitez une attestation de fin de centre, merci de cocher la case ci-dessous
!! Attention, aucune attestation ne sera délivrée ultérieurement
Oui ☐ Non ☐

La commune de Strazeele collecte ces données personnelles à des fins de gestion des activités péri et extra-scolaires. Les données collectées sont destinées aux services de la Ville de Strazeele. Elles seront conservées pendant 10 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données par mail à dpo@cc-flandreinterieure.fr ou par courrier postal à Communauté de communes de Flandre intérieure, Hôtel Communautaire, 222 bis route de Vieux-Berquin 59190 Hazebrouck Cedex

[The page contains several horizontal dotted lines intended as writing space.]

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....

.....

.....

OBSERVATIONS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DECHARGE PARENTALE

Je soussigné(e) _____, responsable légal de l'enfant
_____, autorise :

- ☐ **CAS 1 : Autorise mon enfant à rentrer seul :**

JOUR	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
MATIN					
APRES-MIDI					

Cochez la case qui correspond : départ en autonomie de votre enfant.

- ☐ **CAS 2 : Autorise mon enfant à repartir avec Madame ou**

Monsieur : _____

JOUR	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
MATIN					
APRES-MIDI					

Cochez la case qui correspond : départ avec l'adulte nommé

- Fait le : _____
- Signature du responsable légal : _____
- Numéro de téléphone du responsable légal :
- Numéro de téléphone de l'adulte nommé, le cas échéant :

Autorisation parentale d'hospitalisation et de soins médicaux

Je soussigné(e) _____, responsable légal de l'enfant
_____, autorise en cas d'urgence :

- ☐ **Faire hospitaliser mon enfant au centre hospitalier le plus proche
et faire pratiquer les soins, examens et interventions nécessaires**
- Oui ☐ Non ☐
- ☐ **Transporter mon enfant par les transports en commun ou
véhicules d'urgences, sous la surveillance d'un animateur**
- Oui ☐ Non ☐

Fait le : _____

Signature du responsable légal : _____

Numéro de téléphone du responsable légal :

Numéro de téléphone de l'adulte nommé, le cas échéant :

INFORMATIONS AUX FAMILLES - CENTRE AERE

Juillet 2024

Vous avez inscrit un ou plusieurs enfants au centre aéré organisé par la commune pendant les vacances de cet été Juillet 2024. Nous vous prions de bien noter les informations suivantes et de remplir et rendre dès que possible le coupon qui concerne le droit à l'image.

-Sorties prévues :

Semaine 1 - Vendredi 12 Juillet :

⌘ *Journée au Parc Mosaïc à Houplin-Ancoisne (prévoir le pique-nique)*

Semaine 2 - Jeudi 18 Juillet :

⌘ *Journée aux Ecuries Santrain à Hazebrouck (prévoir le pique-nique)*

Semaine 3 - Jeudi 25 Juillet :

⌘ *Journée au Parc DENNLYS PARC à Dennebroeucq (prévoir le pique-nique)*

-Tenue conseillée :

Vêtements confortables et pratiques (activités sportives), baskets, k-way..., adaptées aux activités et à la météo.

Pour les sorties, les animateurs vous transmettront des consignes supplémentaires plus précises.

-Santé :

Les enfants ayant un traitement régulier doivent l'avoir dans leur sac à dos avec l'ordonnance. L'ensemble doit être signalé à l'équipe d'animation dès le premier jour.

-Arrivée et départ des enfants :

Si vos enfants ne vont pas à la cantine ou à la garderie, veuillez respecter l'organisation suivante :

- 9h00 : accueil de tous les enfants à la grille d'entrée de l'école
- 12h00 : sortie des enfants à l'école
- 13h30 : dépose des enfants à l'école
- 16h30 : reprise des enfants à l'école

Merci de prendre bonne note de toutes ces informations pour le bon déroulement du centre, L'équipe d'animation.

DROIT à L'IMAGE :

Je soussigné(e) _____, représentant légal de l'enfant _____, autorise / n'autorise pas¹ les animateurs du centre aéré à prendre des photos de _____ pendant les activités du centre aéré et à les mettre sur le site Internet de la commune (strazeele.info).

SIGNATURE :

Vendredi 12 Juillet 2024

SORTIE PARC MOSAÏC

Nous irons, ce **vendredi 12 juillet 2024**, au parc Mosaïc à Houplin-Ancoisne.

Les enfants doivent **arriver à 9h au centre**, comme les autres jours.

Le **départ du bus** est prévu à **9h30**, route d'Hazebrouck.

Le **retour** est prévu pour **16h15** à Strazeele. La **sortie du centre aéré** se fera à **16h30**, comme d'habitude.



Attention ! NE PAS OUBLIER :
Prévoir un PIQUE-NIQUE, de l'EAU et un KWAY pour votre/vos enfants.

Autorisation Parentale

Je soussigné :

Demourant :

Téléphone :

Autorise mon enfant :

A participer à la sortie au Parc Mosaïc, organisée par l'ALSH de Strazeele, le vendredi 12 juillet 2024.

Signature :

Sortie du Vendredi 12 juillet 2024 **Parc Mosaïc**

Organisation de la journée et trousseau

Arrivée des enfants au centre : 9h00

Départ du bus de Strazeele : 9h30

Départ du Parc : 15h30

Retour à Strazeele : environ 16h15

Si toutefois la route prend plus de temps que prévu et pour une question de sécurité, les enfants rentreront d'abord dans le modulaire avant de pouvoir repartir avec vous.
Activités du jour : Les enfants passeront la journée dans le parc. Nous irons voir les animaux et accéderons aux jardins thématiques.

NE PAS OUBLIER :

- Un sac à dos
- Un pique-nique**
- Une gourde + une petite bouteille d'eau**
- De la crème solaire
- Une casquette**
- Des vêtements de rechange (pour les petits)
- Un paquet de mouchoir
- Un paquet de lingettes
- Un kway**

Je vous remercie de mettre une bonne paire de chaussures aux enfants. (Baskets)

Attention ! L'apport du téléphone et d'argent est strictement interdit !

Jeudi 18 Juillet 2024

SORTIE ÉCURIES SANTRAIN

Nous irons, ce **jeudi 18 juillet 2024**, aux Écuries Santrain, à Hazebrouck.

Les enfants doivent arriver à **9h** au centre, comme les autres jours.

Le **départ du bus** est prévu à **9h30**, route d'Hazebrouck.

Le **retour** est prévu pour **16h30** à Strazeele. La **sortie** du centre aéré se fera à **16h30**, comme d'habitude.



Écuries Santrain

Attention ! NE PAS OUBLIER :

Prévoir un PIQUE-NIQUE, de l'EAU, des BOTTES et un KWAY pour votre/vos enfants

Autorisation Parentale

Je soussigné :

Demeurant:

Téléphone:

Autorise mon enfant:

A participer à la sortie aux écuries Santrain, organisée par l'ALSH de Strazeele, le jeudi 18 juillet 2024.

Signature :

Sortie du Jeudi 18 juillet 2024

Écuries Santrain

Organisation de la journée et trousseau

Arrivée des enfants au centre : 9h00

Départ du bus de Strazeele : 9h30

Départ du Centre équestre : 16h15

Retour à Strazeele : environ 16h30

Pour une question de sécurité, les enfants rentreront d'abord dans le modulaire avant de pouvoir repartir avec vous.

Activités du jour : Les enfants passeront la journée au centre équestre. Nous irons voir les chevaux et ferons différentes activités équestres.

NE PAS OUBLIER :

-Un sac à dos

-Un pique-nique

-Une gourde + une petite bouteille d'eau

-De la crème solaire

-Une casquette

-Des vêtements de rechange (pour les petits)

-Un paquet de mouchoir

-Un paquet de lingettes

-Un kway

-Des bottes

Je vous remercie de mettre une **paire de chaussures de rechange dans un sac plastique** afin que vos enfants puissent remonter dans le bus et que ce dernier reste propre.

Attention ! L'apport du téléphone et d'argent est strictement interdit !

Jeudi 25 Juillet 2024

SORTIE DENNLYS PARC

Nous irons, ce **jeudi 25 juillet 2024**, à Dennlys Parc, à Dennebroeucq.

Les enfants doivent arriver à **8h15** au centre!

Le **départ du bus** est prévu à **8h45**, route d'Hazebrouck.

Le **retour** est prévu pour **18h** à Strazele. La **sortie** du centre aéré se fera donc à **18h**.

Attention ! NE PAS OUBLIER :
Prévoir un PIQUE-NIQUE, de l'EAU et un KWAY pour votre/vos enfants



Autorisation Parentale

Je soussigné :.....

Demeurant :

Téléphone:

Autorise mon enfant:.....

A participer à la sortie « Dennlys Parc », organisée par l'ALSH de Strazele, le jeudi 25 juillet 2024.

Signature :

Sortie du Jeudi 25 juillet 2024
Dennlys Parc
Organisation de la journée et trousseau

Arrivée des enfants au centre : **8h15**

Départ du bus de Strazele : **8h45**

Départ du Parc : **17h**

Retour à Strazele : environ **18h**

Pour une question de sécurité, les enfants rentreront d'abord dans le modulaire avant de pouvoir repartir avec vous.

Activités du jour : Les enfants passeront la journée dans le parc. Nous profiterons pour faire un maximum d'attractions.

NE PAS OUBLIER :

- Un sac à dos
- Un pique-nique
- Une gourde + une petite bouteille d'eau
- De la crème solaire
- Une casquette
- Des vêtements de rechange (pour les petits)
- Un paquet de mouchoir
- Un paquet de lingettes
- Un kway

Je vous remercie de mettre une bonne paire de chaussures aux enfants. (Baskets)

Attention ! L'apport du téléphone et d'argent est strictement interdit !